



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimunuau

Nehlueun tshishik^u
31 uinishk^u-pishim^u 2021

Journée des langues autochtones
31 mars 2021

**TSHETSHI NANAKUTSHITAKANITSH TIPATSHIMUNA
NITE KA ISHINIKATETSH PAGE FACEBOOK
PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHKIAN-MASHTEUIATSH**

**PUBLICATIONS À SURVEILLER SUR LA PAGE FACEBOOK
PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHKIAN-MASHTEUIATSH**

Katakuhimatsheta

ka ishinikatetsh : katakuhimatshesht tshika aimihikunu
Uelutishiun kie ilnu-aitun

Tipatshimun nanahku ka ishinikatekanitsh tshetshi
uauitakanitsh tshitelnu-aimunu ne Nehlueun

Katakuhimatsheta

Message d'un élu

Patrimoine et culture

Publications de diverses vidéos pour la promotion du
Nehlueun

**AITUNA TSHE UAPAHTALIUANUATSH NITE KA
ISHINIKATETSH**

ACTIVITÉS OFFERTES PAR VISIOCONFÉRENCE

Ka mamu atusheshtakau Tipelimitishun

Kanikanipat tshika aimihikunu
Uluipalitakanu Tshishtekahikan 2021-2022

PASS ka ishinikatetsh

Uapataliuuanun kie ashu ituanun ne ka ishinikatetsh
fresque en pyrogravure katshi tuhtukau ka uitishiuetau

Commission Tipelimitishun

Allocution de la présidente

Lancement du nouveau calendrier Tshishtekahikan 2021-2022

PASS (programme d'accompagnement scolaire et social)

Inauguration et description d'une fresque en pyrogravure
faite par les participants

KATAKA AITUNAS

Uelutishiun kie ilnu-aitun

Matinuanun ka ishpitelitakuatsh mishtakuss Nehlueun
mishue mitshuapitsh

ka atusseshtuatau Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Passe aituna e Nehlueenanulitsh tshika tuhtakanilu nitshe
kuhpanieshatsh

Muhkushanun

Eshk^u tshika miluanun tan tshe ishiuhtakanitsh
nanatshe

AUTRES ACTIVITÉS

Patrimoine et culture

Distribution d'une trousse spéciale Nehlueun dans tous les
foyers

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Quelques activités en Nehlueun sont organisées pour les
employés

Repas traditionnel

Les détails seront annoncés prochainement

Nitilnu-aimun, nitilnu-aitun, nitashinehikun Ma langue, ma culture, ma fierté

Les valeurs ilnu

Ishpatelitamun Respect

Tapishishitelimatishuin Humilité

Shatshishiun Amour

Kuishkututam Honnêteté

Ilinishun Sagesse

Shutshelimun Courage

Kuhpanieshatsh nite uhtsh Uelutishiun mahk ilnu-aitun
uinishkumeuatsh kassinu aunitshe ka uitishiuetau,
peshiss makie kuhtak, e apihtalitakanitsh Uinishk^u-
pishim^u : Ilnu-aimuna tshishik^u. Shuk ! shaputuepalitatau
e shutishiuatshek!

L'équipe Patrimoine et culture souhaite remercier
toutes les personnes qui ont participé, de près ou de
loin, à souligner Mars : Mois des langues autochtones.
Poursuivons nos efforts!

Rejet de la plainte en éthique et déontologie déposée contre la conseillère Élizabeth Launière

Le 16 février 2021, Kaitutamatshesht a rejeté une plainte en éthique et déontologie déposée contre la conseillère Élizabeth Launière. La plainte a été reçue le 15 octobre dernier et était fondée sur l'article 3.18 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus. Après analyse des faits, Kaitutamatshesht confirme que Mme Élizabeth Launière n'a commis aucun manquement à ce règlement.

Rappelons que Kaitutamatshesht est un conseiller juridique indépendant désigné par Katakuhimatsheta et qui assume un rôle décisionnel dans le traitement des plaintes en lien avec le Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus. Toute décision de Kaitutamatshesht est finale et sans appel.

Le rapport de Kaitutamatshesht est disponible sur demande auprès de la greffière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan au 418 275-5386, poste 1226.



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimunuau

Un code foncier pour mieux gérer nos terres sur ilnussi de Mashteuiatsh

Pour notre Première Nation, il est important de reprendre le contrôle afin de protéger nos terres et l'environnement ainsi que de préserver nos ressources. Pour cela, un projet de code foncier a été élaboré et il nous permettra de combler les nombreuses lacunes de la Loi sur les Indiens quant à la gestion des terres sur ilnussi de Mashteuiatsh.

Le projet de code foncier est maintenant une réalité chez nous, et un référendum aura lieu le 3 mai. Les Pekuakamiulnuatsh seront invités à se prononcer.

L'adoption de notre propre code foncier permettra à la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh de rédiger des lois et des règlements qui répondent aux besoins de notre communauté tout en préservant notre culture, nos traditions et nos façons de faire, et ce, sans ingérence du Canada. La protection de nos terres pour les générations futures est l'élément essentiel de notre code foncier. Nos terres ne pourront plus jamais diminuer en superficie, elles ne pourront qu'augmenter par échange ou ajout de terres. Les terres de réserve sous un code foncier sont les terres les plus protégées de tout le Canada.

Le code foncier permettra de surmonter les impasses de la Loi sur les Indiens en ce qui a trait à l'accès au financement. Même si les terres de la Première Nation demeurent des terres de réserve et que les règles d'insaisissabilité restent en vigueur, un processus propre à notre Première Nation sera élaboré afin de permettre la prise en garantie des baux et des certificats de possession par les institutions financières. Ce processus sera soumis à une consultation publique dès l'approbation du code foncier.

Nous avons perdu de nombreuses occasions d'affaires au fil des ans et notre code foncier permettra à la Première Nation de prendre des décisions qui répondent aux besoins économiques. Le code foncier représente une chance de rivaliser et de devenir compétitif. Nous voulons que nos membres aient la possibilité d'entreprendre des projets d'affaires et de travailler dans la Première Nation.

Au Canada, 99 Premières Nations ont adopté leur code foncier en vertu de l'Accord-cadre sur la gestion des terres des Premières Nations. Démarche élaborée conjointement par les Premières Nations et le fédéral, 177 Premières Nations sont signataires de l'Accord-cadre et 57 autres sur la liste d'attente. Cela démontre que le tiers de toutes les Premières Nations du Canada ont repris ou désire reprendre le contrôle de leurs terres et de leur économie par un code foncier qui leur est propre.

Désormais, le pouvoir et le contrôle ne seront plus dans les mains du Canada, mais plutôt dans les mains des membres de la Première Nation. Le code foncier doit être approuvé par les membres et sa mise en oeuvre est un exercice communautaire. Suite à son entrée en vigueur, toute autre décision importante concernant la gestion des terres, de l'environnement et des ressources devront faire l'objet de consultation et parfois même d'approbation par les membres.

La Loi sur les Indiens est désuète, les différents ministères sont des obstacles et l'ingérence du gouvernement fédéral est un problème. La Première Nation des Pekuakamiulnuatsh ne sera plus tirée vers l'arrière lorsque nous tentons d'avancer. Nous sommes désormais les moteurs du changement.

Surveillez l'information relative au projet de code foncier et au référendum et assurez-vous que vos coordonnées sont à jour et que votre nom apparaît sur la liste des électeurs disponible sur le site Web de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan. Comme il sera possible de voter par voie électronique, nous vous invitons également à mettre à jour votre adresse de courriel auprès de notre service à la clientèle.

Note importante : Le processus en lien avec le code foncier est indépendant de celui de la démarche constitutionnelle des Pekuakamiulnuatsh.

Projet éolien Apuiat

HISTORIQUE

Le projet Apuiat est un important projet éolien qui est travaillé depuis plusieurs années par les communautés de la Nation Innue du Québec. D'ailleurs, en 2015, 200 MW ont été attribués aux communautés, en lien avec la Stratégie énergétique 2006-2015 du gouvernement du Québec.

Ensuite en 2016, Boralex, une entreprise qui œuvre notamment dans le domaine de la production d'énergie renouvelable, a été sélectionnée par les communautés, suivant un processus d'appel d'offres, pour établir un partenariat.

De 2016 à 2018, les paramètres de base du projet et du partenariat se sont mis en place.

En 2019 et 2020, le projet est peaufiné.

Le 4 février dernier, lors d'une conférence de presse virtuelle à laquelle participaient, entre autres, les chefs Innus porteurs du dossier MM. Mike McKenzie et Martin Dufour, le premier ministre du Québec M. François Legault, la présidente-directrice générale d'Hydro-Québec, Mme Sophie Brochu et le président et chef de la direction de Boralex inc. M. Patrick Decostre, la concrétisation du projet est annoncée. M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef et répondant politique auprès de la Nation innue, ainsi que plusieurs autres chefs innus, ont aussi assisté à cette importante annonce.

PROJET EN BREF

- Projet éolien de 200 MW qui sera situé sur le Nitassinan de Uashat mak Mani-utnam à proximité de Rivière-Pentecôte.
- Le parc éolien sera composé d'environ 50 éoliennes.
- Partenariat à 50/50, communautés et Boralex, tant sur le plan décisionnel au conseil d'administration qu'à l'égard des retombées en ce qui a trait aux revenus.
- Le contrat de 30 ans avec Hydro-Québec prévoit la vente d'électricité à environ 6¢/kWh.

PROCHAINES ÉTAPES ET RETOMBÉES

- En 2021, poursuite du processus d'information public et des travaux d'ingénierie.
- Début des appels d'offres en 2022.
- Début de la construction prévu à l'été 2022 pour une mise en service en décembre 2024.
- Environ 300 emplois lors de la période de construction.
- Retombées importantes sur 30 ans pour les Fonds autonomes de la communauté de Mashteuiatsh.
- Environ 10 emplois lors de la période d'opération.
- Pour plus de détails et pour suivre évolution des travaux, consulter le site Web <http://www.apuiat.com/>.